



«C'était de l'esclavage moderne»: jeunes filles au pair, le danger des annonces sur internet

Par [Léa Warrin](#)

Publié hier à 18:52,

Mis à jour hier à 18:52

[Copier le lien](#)



6500 jeunes Français - dont 80 % de filles - sont placés «au pair» en France et à l'étranger. *LEONID IASTREMSKYI/Pixel-Shot - stock.adobe.com*

ENQUÊTE - Travail dissimulé, harcèlement... Les candidates qui s'inscrivent sur ces sites non agréés s'exposent à de multiples risques.

Après six ans passés dans l'animation auprès d'enfants, Margot décide de se lancer dans l'aventure jeune fille au pair à l'étranger. Début 2023, elle s'inscrit sur un site internet qui met en contact candidats et familles. «*C'était comme une application de rencontre*», se souvient-elle. Les profils des inscrits défilent jusqu'au fameux «match» signalant un intérêt mutuel. Sans signer de contrat au préalable, Margot s'envole

rapidement pour le Canada. Arrivée au sein d'une famille québécoise, elle découvre qu'elle doit s'occuper d'une petite fille très lourdement handicapée: *«Je savais qu'elle avait un retard, mais pas qu'elle était atteinte d'une pathologie de cette ampleur. À 5 ans, elle ne parlait pas, elle criait, elle ne marchait pas, donc je devais la porter, elle se faisait vomir toute la journée...»*

Pour des raisons de sécurité, il est pourtant *«interdit d'accueillir une jeune fille au pair pour s'occuper d'un enfant porteur d'un handicap»*, selon l'Union française des agences au pair (Ufaap). En plus de cette charge, Margot doit faire le ménage et la cuisine pour toute la famille même lorsque les enfants ne sont pas là. Des tâches disproportionnées au regard de sa rémunération. *«Pour moi, c'était de l'esclavage moderne»*, souffle la jeune femme de 24 ans, qui a mis fin à son séjour outre-Atlantique après seulement deux mois. *«J'avais l'intention de rester cinq mois là-bas. Au départ, il n'était pas question pour moi de partir avant la fin de ce projet»* déplore-t-elle.

Un manque d'encadrement

Contactée par *Le Figaro*, l'application utilisée par Margot explique que *«les familles et les jeunes au pair ne sont pas surveillés ou gérés pendant leur séjour. AuPairWorld est toujours disponible si les utilisateurs ont un problème, mais nous ne fournissons pas d'assistance sur place.»* Un manque d'encadrement dont Sidonie, 25 ans, a également fait les frais. La jeune femme termine ses études d'éducatrice spécialisée lorsqu'elle décide de partir pour Londres sans signer de contrat avec sa famille d'accueil. Une fois sur place, elle découvre qu'elle dormira par terre dans la chambre de l'enfant qu'elle doit garder et fait face aux avances du père de famille. *«Il n'hésitait pas à me parler de ma tenue, me demander si j'étais bien majeure, il était content que je sois noire, j'étais son type de femme... C'était très insistant et très gênant, surtout que je n'avais aucune intimité»*, confie Sidonie, qui ne dispose alors d'aucune aide, là où les agences certifiées par l'UFAAP établissent un lien entre le jeune et un correspondant local auprès duquel il est possible de faire remonter les plaintes.



Il n'hésitait pas à me parler de ma tenue, me demander si j'étais bien majeure, il était content que je sois noire, j'étais son type de femme...

Sidonie

Actuellement, 6500 jeunes Français - dont 80 % de filles - sont placés «au pair» en France et à l'étranger. Une tendance à la hausse. *«La période post-Covid a conduit à une augmentation des demandes de départ de la part des jeunes, constate Sophie Hertzog, présidente de l'agence Accueil International Services (AIS), reconnue par l'UFAAP. Mais les agences agréées ont enregistré moins de créations de profil, car le premier réflexe des futurs au pair est de passer par des sites en ligne. Cependant, seules les agences garantissent une médiation du début à la fin.»*

Emploi dissimulé

Prisées pour la rapidité de la mise en relation famille-candidat et l'absence de frais d'agence, les plateformes en ligne non agréées sont cependant plus exposées à de possibles dérives. *«Nous avons alerté le gouvernement et les députés sur le rôle des sites internet dans les dérives subies par les familles et par les jeunes au pair, indique-t-on à l'Ufaap dont le travail de prévention vise aussi bien les jeunes candidats que les futures familles d'accueil. Se lancer dans la recherche d'un jeune au pair sans passer par une agence, c'est prendre le grand risque de rencontrer des difficultés ou de commettre des erreurs dans les démarches administratives».* Assurances, déclaration à l'Urssaf... Des démarches qui n'ont pas été effectuées pour Sidonie et Margot.

Pour Geneviève Colas, coordinatrice du collectif Ensemble contre la traite des êtres humains et membre de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), *«la limite est fine entre une mauvaise condition liée à un problème de rencontre et un système entier qui dysfonctionne. Pour les jeunes au pair, la difficulté réside dans la qualification complexe de leur rôle comme emploi. On peut tomber dans l'emploi dissimulé. Aucun contrôle dans la sphère privée par l'Inspection du travail n'est possible, ce qui est une vraie difficulté pour repérer l'exploitation.»*

Droits et devoirs

La nécessité de passer par des agences agréées s'impose donc, selon Geneviève Colas, puisque cela permet un encadrement légal plus précis: *«Le statut des jeunes filles au pair n'est pas toujours clair même s'il y a eu une volonté de définition et de législation en France.»* La loi dispose notamment qu'il est obligatoire de signer une convention entre les jeunes au pair et les familles d'accueil. Pour les deux parties, la connaissance de leurs droits et de leurs devoirs implique en sus un travail de sensibilisation afin que l'échange culturel soit valorisant dans les deux sens. *«Il s'agit avant tout d'une rencontre, souvent très belle, entre une famille et un jeune. Si tout est fait dans les règles, l'expérience est extrêmement enrichissante et positive»*, rappelle Sophie Hertzog.

De belles expériences dont témoigne la famille Le Roy, qui accueille des jeunes au pair depuis sept ans. Tentés de passer par internet pour des raisons pratiques et économiques, les parents s'en sont finalement remis à l'agence AIS. *«C'est un véritable enjeu pour ces jeunes adultes en devenir qui font preuve de courage, mais qui restent vulnérables. Les agences sont une garantie pour les jeunes et pour les familles»*, estime Pierre. Le père de famille apprécie le fait d'avoir été accompagné dans les démarches: *«Il s'agit souvent d'une première expérience professionnelle pour ces jeunes, loin de leur quotidien et chez des inconnus, ce qui nécessite un encadrement des droits et des devoirs»*. Grâce au rôle de médiation de l'agence, sa fille Mewen, 9 ans, dit qu'elle considère la jeune fille au pair avec qui elle vit comme sa sœur.

La rédaction vous conseille

- [L'art d'être grands-parents aujourd'hui](#)
- [Jeunes filles au pair, l'étrange solution de garde de parents qui ne roulent pas sur l'or](#)
- [Garde d'enfant: des nouveautés pour simplifier la vie des parents employeurs](#)

Sujets

[Parents](#)[Garde d'enfants](#)[Enfants](#)

À lire aussi